

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA Régie Pole Enfance Balaruc Les Bains

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la REGIE POLE FAMILLE BALARUC LES BAINS envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la régie Pôle famille balaruc les bains

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

H0340711

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom :	Nom: POLE FAMILLE BALARUC LES BAINS
Adresse:	REGIE DE RECETTES
Code postal : Ville : Pays :	Adresse : espace louise Michel – rue des écoles Code postal : 34540 Ville : BALARUC-LES-BAINS Pays : France
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel □	
Signé à :	Signature :
Le (JJ/MM/AAAA) :	
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME	
ET LE CAS ECHEANT):	
Nom du tiers débiteur :	

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la régie de recettes pole famille balaruc les bains. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la régie de recettes enfance de BALARUC LES BAINS.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.